



MINISTÈRE DE LA DÉFENSE

# DOSSIER DE PRESSE

---

## La réserve militaire

**Capitaine Adeline SURZUR**  
**Secrétariat général du conseil supérieur de la réserve militaire**  
**Bureau communication et rayonnement**  
**adeline.surzur@intradef.gouv.fr**  
**01 72 69 26 21**

[www.defense.gouv.fr/reserves](http://www.defense.gouv.fr/reserves)  
[www.facebook.com/reserve.militaire](https://www.facebook.com/reserve.militaire)  
<https://twitter.com/ReserveMiliFR>



Conseil Supérieur  
de la Réserve Militaire

## SOMMAIRE :

Une nouvelle réserve pour de nouvelles menaces : .....	p.3
La réserve militaire : .....	p.4
La réserve en chiffres : .....	p.6
La réserve, l'entreprise et la défense :	
Un partenariat gagnant-gagnant .....	p.7
La Journée Nationale du Réserviste : .....	p.8
La gouvernance de la réserve : .....	p.10

---

# Une nouvelle réserve pour de nouvelles menaces

---

L'évolution du contexte stratégique et, par voie de conséquence des missions confiées aux forces armées, ont entraîné une refonte de notre appareil de Défense caractérisée par la réduction du format des armées, la professionnalisation des forces et la suspension du service national obligatoire en 1997. Le concept de réserve mobilisable en temps de guerre a été remplacé par un concept de réserve d'emploi structurée selon les besoins de la Défense et de la sécurité<sup>1</sup>.

La situation sécuritaire depuis janvier 2015, imposant le renforcement dans la durée des missions de protection par les forces armées dans le cadre de l'opération Sentinelle et du plan Vigipirate, a mis en évidence le besoin d'accroître la contribution de la réserve militaire à l'accomplissement de ces missions. Le ministre de la Défense a donc décidé de rénover la politique de la réserve militaire. Un ambitieux projet de réforme a été inscrit dans la loi de programmation militaire (LPM) 2014-2019 actualisée.

L'actualisation de la LPM 2014-2019 prévoit un appel renforcé à la réserve militaire du ministère de la défense, notamment en matière de protection de territoire national, fondé sur un accroissement des jours d'activité (de 25 à 30 jours par homme et par an), une augmentation du nombre de réservistes (de 28 000 à 40 000 réservistes opérationnels) et une hausse des budgets associés. L'actualisation de la LPM prévoyait 75M€ sur la période 2016-2019 (+ 4M€ par rapport à la LPM initiale). En 2015, la masse salariale allouée à la réserve opérationnelle a été augmentée de 11 M€ par rapport à la LPM initiale pour atteindre 81,9 M€. Ce mouvement est amplifié en 2016 pour atteindre 96,3M€, soit + 25M€ par rapport à la LPM initiale. L'objectif est d'augmenter de 160 000 jours le nombre de jours d'activité et de créer 3 106 postes supplémentaires cette année, venant augmenter l'effectif actuel de 28 000 réservistes. Cette augmentation du budget est une réponse donnée aux nouveaux défis de la réserve opérationnelle : augmentation des activités dans le cadre de la protection du territoire national ; augmentation du recrutement ; fidélisation de la ressource et montée en puissance de nouvelles composantes spécialisées (cyberdéfense) dans le cadre des ambitions fixées par le Livre blanc.

Afin d'atteindre les objectifs fixés, le ministre de la Défense a désigné, par lettre du 15 septembre 2015, le secrétaire général du conseil supérieur de la réserve militaire, le général de brigade Christian Thiébault, chef du projet Réserve 2019. L'équipe projet travaille actuellement sur quatre grands chantiers : la gouvernance de la réserve, la gestion, l'emploi/l'employabilité et le recrutement.

Les attentats du 13 novembre 2015 ont rendu ce projet encore plus urgent et indispensable, ce qu'a souligné le chef de l'état dans son discours devant le congrès réuni le 16 novembre 2015, puis lors de ses vœux aux Armées le 14 janvier dernier.

---

<sup>1</sup> Loi du 22 octobre 1999 portant organisation de la réserve, modifiée le 30 mars 2007.

---

# La réserve militaire

---

**Devenir réserviste, c'est une manière originale et utile de servir son pays, c'est faire le choix de consacrer une partie de son temps à la Défense de la France, sans faire du métier des armes sa seule profession. C'est vivre une expérience personnelle et humaine** exaltante, enrichissante et valorisante, c'est bénéficier d'une rémunération, d'une formation de qualité et d'une expérience professionnelle. C'est un apport indéniable dans un parcours personnel de citoyen et d'actif.

La réserve militaire s'inscrit dans un parcours, que tout citoyen peut envisager, qui débute avec l'enseignement de Défense et se poursuit avec la participation au recensement et à la journée Défense citoyenneté (JDC). Ce parcours continu permet à tout Français d'exercer son droit à contribuer à la Défense de la Nation.

La réserve militaire est constituée de deux composantes : la réserve opérationnelle et la réserve citoyenne. Elle est un complément indispensable aux forces armées, directions et services du ministère de la Défense sans laquelle ceux-ci ne pourraient remplir leur mission et leur contrat opérationnel. Elle est également un relais vers la société civile. Elle participe au rayonnement en promouvant l'esprit de Défense et en diffusant sa connaissance du monde de la Défense dans le monde civil.

## La réserve opérationnelle

---

La réserve opérationnelle est composée de citoyens Français issus de la société civile avec ou sans expérience militaire et d'anciens militaires d'active qui signent un engagement à servir dans la réserve (ESR), c'est-à-dire qui souscrivent un contrat d'une durée de 1 à 5 ans. Ces hommes et ces femmes âgés d'au moins 17 ans reçoivent une formation et un entraînement spécifiques afin d'apporter un renfort temporaire de quelques dizaines de jours par an aux forces armées.

Quel que soit leur statut dans le secteur civil (salarié, agent de la fonction publique, artisan, profession libérale...), ces réservistes opérationnels servent, selon leurs compétences et leur spécialité, dans le domaine opérationnel ou dans le domaine du soutien, en unités, dans les états-majors, les établissements ou les administrations centrales du ministère, sur le territoire national et sur les théâtres d'opérations extérieures, et se voient confier les mêmes missions que les militaires d'active.

Les réservistes militaires permettent de faire face à la simultanéité des opérations et d'accroître la capacité des forces à durer en renforçant les unités d'active en particulier lors des pics d'activité (opération Sentinelle, plan Vigipirate, crises sur le territoire national, intempéries...) Ils apportent aussi leur expertise et expérience dans des spécialités professionnelles peu connues ou particulièrement utiles (risques environnementaux, infrastructure, communication, armements...).

Au 30 novembre 2015, la réserve opérationnelle militaire est composée de **28 000 réservistes du ministère de la Défense** et **23 000 réservistes de la gendarmerie nationale**. Au total la réserve militaire opérationnelle est composée de **51 000 personnes**.

## La réserve citoyenne

---

Constituée de volontaires agréés auprès d'autorités militaires en raison de leurs compétences, de leur expérience, mais aussi de leur intérêt pour les questions relevant de la Défense et de la sécurité

nationale, les réservistes citoyens ont pour mission principale de contribuer à la diffusion de l'esprit de Défense et au renforcement du lien entre la Nation et son armée.

Les réservistes citoyens sont des collaborateurs bénévoles du service public, des ambassadeurs de la Défense et de la gendarmerie, qui ont choisi de servir en faisant bénéficier les forces armées et les formations rattachées de leur expertise et de leur connaissance du tissu socio-économique mais sans faire du métier des armes leur profession.

Ils peuvent être sollicités pour des actions de communication, de relations publiques, de recrutement, pour contribuer au devoir de mémoire, fournir une expertise professionnelle de haut niveau et participer à des actions de sensibilisation et d'information sur l'intelligence économique et les questions de Défense. Ils peuvent aussi intégrer la réserve citoyenne cyberdéfense, cercle de confiance issu de la société civile, rassemblant professionnels et étudiants en fin d'étude, s'intéressant de près au domaine de la cybersécurité et de la cyberdéfense.

Un grade leur est attribué à titre honorifique. Ils ne portent pas l'uniforme, à l'exception des réservistes citoyens de la Marine et de la direction générale de l'armement. Les réservistes citoyens issus de l'armée d'active ou de la réserve opérationnelle sont admis avec le grade qu'ils détiennent.

Les réservistes citoyens bénéficient d'une information continue sur les questions de Défense et de sécurité nationale par la formation militaire qui les emploie.

Au 30 juin 2015, la réserve citoyenne est composée de 2 387 bénévoles au sein du ministère de la Défense et de 1 293 bénévoles au sein de la gendarmerie nationale, soit un total de 3 680 personnes.

## **S'engager dans la réserve**

---

**Pour souscrire un engagement à servir dans la réserve opérationnelle**, il faut répondre aux conditions suivantes :

- Etre volontaire,
- Etre de nationalité française,
- Etre âgé de 17 ans au moins,
- Etre en règle au regard des obligations du service national,
- Ne pas avoir été condamné soit à la perte de ses droits civiques ou à l'interdiction d'exercer un emploi public, soit à une peine criminelle, soit à la destitution ou à la perte du grade dans les conditions prévues par le code de la justice militaire,
- Posséder l'ensemble des aptitudes requises et notamment physiques.

Toute personne intéressée par un engagement à servir dans la réserve, peut s'adresser au centre d'information et de recrutement des forces armées (CIRFA) ou au centre de recrutement de la gendarmerie le plus proche, à la délégation militaire départementale ou à la formation militaire à proximité.

**L'engagement dans la réserve citoyenne** est possible sans condition d'âge ou d'aptitude physique pour les citoyens volontaires, les anciens militaires au terme de leur période de disponibilité et les réservistes opérationnels au terme de leur engagement. Les personnes intéressées par un engagement dans la réserve citoyenne peuvent s'adresser à la formation militaire ou à la délégation militaire départementale, la plus proche.

Plus d'information sur le site de la réserve militaire : [www.defense.gouv.fr/reserve-militaire](http://www.defense.gouv.fr/reserve-militaire)

# La réserve en chiffres

Retrouvez tous les chiffres de la réserve militaire dans le rapport de l'évaluation de la réserve militaire 2014, disponible sur le site internet de la réserve militaire [www.defense.gouv.fr/reserve/reserve-militaire/documentation/documentation](http://www.defense.gouv.fr/reserve/reserve-militaire/documentation/documentation)

## La réserve militaire aujourd'hui

### 51 000 réservistes opérationnels

28 000 réservistes au sein du ministère de la défense

armée de Terre : + de 15 850  
Marine : + de 4 450  
armée de l'Air : + de 4 100  
Service de santé des armées : + de 3 050  
Service du commissariat des armées et service des essences des armées : +500

23 000 réservistes au sein de la gendarmerie nationale

### 300 à 400 réservistes

opérationnels déployés chaque jour sur le territoire national dans des missions de protection

96% de l'activité des réservistes concerne le territoire national.

24 jours par an d'activité en moyenne.

19% sont des femmes.



### Objectif 2019 pour le ministère de la défense :

40 000 réservistes du ministère de la défense prêts à servir dans des postes opérationnels au moins 30 jours par an pendant au moins 3 ans.

armée de Terre: 24 200  
Marine: 6 000  
armée de l'air : 5 800  
Service de santé des armées : 3 300  
Service du commissariat des armées : 500  
Service des essences des armées : 200

1 000 déployés chaque jour pour la protection du territoire dont 800 réservistes de l'armée de terre, soit 80% des effectifs

### + de 3 600 réservistes citoyens

2387 au sein du ministère de la défense  
1 300 réservistes au sein de la gendarmerie nationale

+ de 340 entreprises et administrations soutiennent la politique de la réserve militaire

54 correspondants réserve-entreprise-défense favorisent par leur action le développement d'un partenariat durable entre les forces armées, les réservistes et leurs employeurs civils.

---

# La réserve, l'entreprise et la défense :

## Un partenariat gagnant-gagnant

---

L'emploi des réservistes au sein des forces armées et des formations rattachées (service de santé des armées, service du commissariat des armées, délégation générale de l'armement, service des essences des armées...) reste subordonné à un certain nombre de contraintes qui limitent leur disponibilité, aussi bien en termes de réactivité que de durée d'activité. La politique de la réserve militaire repose sur l'obligation faite par la loi aux employeurs civils de libérer les volontaires désireux de servir la réserve au moins 5 jours par an. La politique contractuelle engagée par le ministère de la défense a pour objectif d'aller plus loin que les dispositions légales, tout en prenant en compte les impératifs économiques et professionnels des employeurs privés et publics.



Les entreprises et les administrations qui souhaitent mettre en œuvre des dispositions plus favorables à la disponibilité et à la réactivité de leurs réservistes peuvent signer **une convention de soutien à la politique de la réserve militaire avec le ministère de la Défense** et bénéficier ainsi de certains avantages :

- ♦ l'assimilation de certaines périodes de réserve à la formation professionnelle continue,
- ♦ l'attribution par arrêté ministériel de la qualité de "partenaire de la Défense nationale",
- ♦ la possibilité d'améliorer leur responsabilité sociétale (RSE),
- ♦ la possibilité de bénéficier de stages proposés par la Défense,
- ♦ l'accès à l'information relative à la Défense et à la sécurité nationale par l'intermédiaire de leur « référent Défense »,
- ♦ la possibilité de concourir au Prix de la Réserve militaire. Ce prix est remis une fois par an par le ministre de la Défense à l'occasion de la journée nationale du réserviste. Il récompense les entreprises qui se sont impliquées au cours de l'année en faveur de la politique de soutien à la réserve militaire.
- ♦ la mise en place d'un partenariat durable avec la Défense permettant le développement d'autres domaines ou formes de coopération.

Au niveau national, le secrétariat général du conseil supérieur de la réserve militaire (CSRМ) est chargé de la mise en place et du suivi de ce partenariat entreprises-défense. En local, il bénéficie d'un réseau de **54 Correspondants Réserve Entreprises-Défense (CRED)**, répartis sur tout le territoire. Ces réservistes citoyens ou opérationnels vont à la rencontre des employeurs pour développer ce partenariat. Les conventions, au nombre de **340 au 1<sup>er</sup> janvier 2016**, formalisent le soutien des signataires à la politique de la réserve militaire, à la promotion de l'esprit de Défense et leur contribution à la sécurité nationale.

Pour plus d'informations : [www.defense.gouv.fr/reserve/reserve-et-entreprises](http://www.defense.gouv.fr/reserve/reserve-et-entreprises)

---

# La Journée Nationale du Réserviste (JNR)

---



Comme le prévoit l'article L4211-8 du code de la Défense, une journée nationale du réserviste est organisée une fois par an. Cette journée met à l'honneur les citoyens qui ont choisi de consacrer une partie de leur temps à la Défense de notre pays en souscrivant un engagement à servir dans la réserve militaire (ESR) ou en consacrant du temps bénévolement au sein de la réserve citoyenne.

Les objectifs de cette journée sont de :

- ♦ donner plus de visibilité à la réserve militaire et aux réservistes opérationnels et citoyens ;
- ♦ favoriser l'adhésion des employeurs (entreprises et administrations) ;
- ♦ susciter des vocations chez les jeunes ;
- ♦ valoriser les acteurs impliqués dans l'objectif de promotion de la réserve : associations de réservistes, correspondants-Défense des communes, personnel enseignant et encadrant de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur et de la Recherche...

En 2016, année de lancement d'une nouvelle dynamique en faveur de la réserve, la journée nationale du réserviste (JNR) revêtira une importance particulière. **La JNR 2016, dont le thème est « Une nouvelle réserve pour de nouvelles menaces », se déroulera sur l'ensemble du territoire national du 6 Mars au 2 Avril 2016.** Le cycle de programmation de cette manifestation s'étend sur plusieurs semaines afin de multiplier les occasions de rencontres entre les réservistes et le public. Le thème retenu a pour objectif principal de mettre en avant l'importance de la réserve militaire pour notre modèle d'armée et son emploi sur le territoire national.

## Programme :

**6 mars 2016 :** le trophée des réserves, course à pied de 21,1 km sur le parcours du semi-marathon de Paris ouvert à tous les réservistes opérationnels et citoyens.

**10 mars 2016 :** les assises de la réserve militaire, évènement majeur, réuniront des réservistes opérationnels et citoyens de tout le territoire national. Cet évènement sera suivi de la cérémonie du ravivage de la Flamme qui aura lieu à 18h30 au Tombeau du Soldat Inconnu sous l'Arc de Triomphe.

**Du 11 au 14 mars 2016 :** Le forum réserve-entreprises-Défense se déroulera pour la première fois au salon de l'éducation, l'aventure des métiers, au parc des expositions, à Versailles. Les jeunes

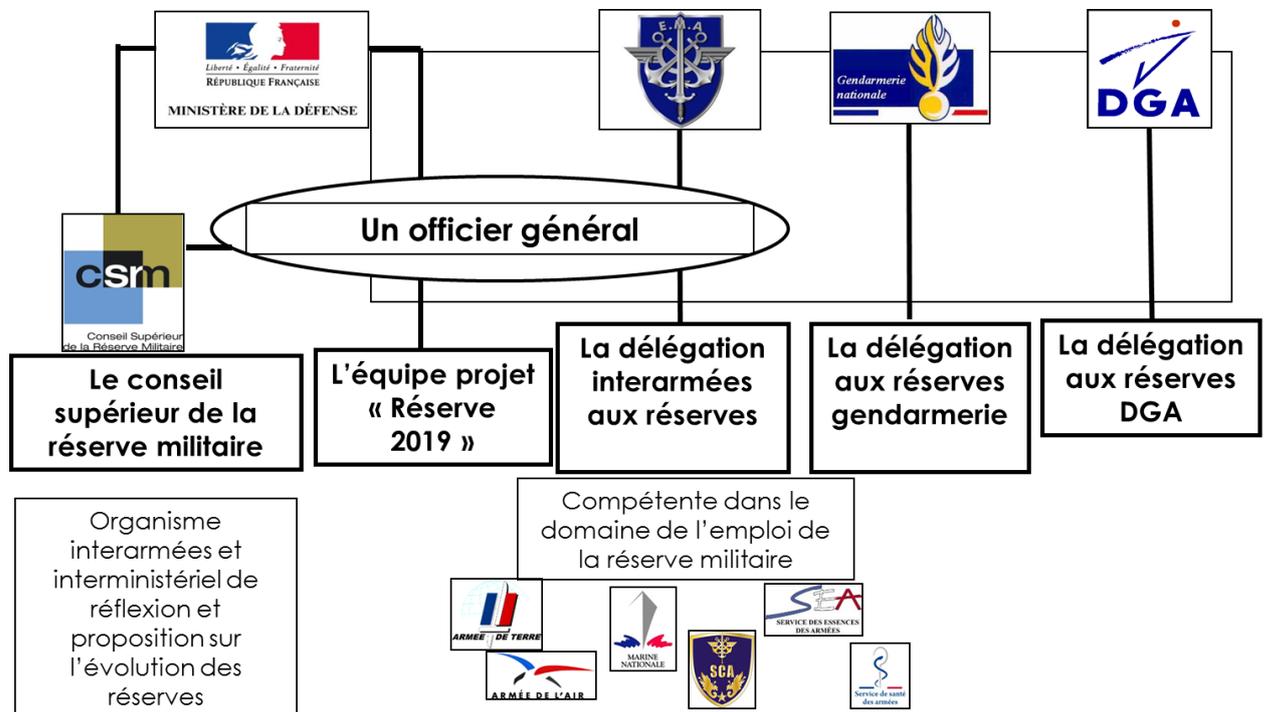
pourront venir découvrir la réserve militaire et échanger avec des réservistes-salariés d'entreprises soutenant la politique de la réserve militaire.

**Du 6 mars au 2 avril 2016 :** de nombreuses activités seront organisées sur tout le territoire national réunissant des réservistes, des militaires d'active, des jeunes, des personnels de l'Education nationale et de l'Enseignement supérieur, des responsables territoriaux et des entreprises partenaires de la Défense. Ces activités sont des rallyes-citoyen, des conférences-témoignages, des visites d'unités militaires, des cérémonies du souvenir aux Monuments aux Morts, des prises d'armes avec remise de décorations aux réservistes...

Pour en savoir plus sur la journée nationale du réserviste et retrouver toutes les évènements organisés sur le territoire national : [www.defense.gouv.fr/reserve/information/journee-nationale-du-reserviste-2016](http://www.defense.gouv.fr/reserve/information/journee-nationale-du-reserviste-2016)

## La gouvernance de la réserve

La gouvernance de la réserve militaire est multicéphale du fait de son caractère interarmées, ministériel et interministériel. Tous les organismes en charge de la réserve travaillent en étroite collaboration dans le cadre de l'élaboration de la politique des réserves et de la définition et l'exécution des plans d'emplois des réserves.



- La gouvernance de la réserve a été réorganisée en trois piliers complémentaires, placés sous la responsabilité d'un même officier général : **le conseil supérieur de la réserve militaire**, pour la partie consultation, réflexion, proposition, **l'équipe projet Réserve 2019** pour la partie conception et évolution et **la délégation interarmées aux réserves** pour le suivi du budget et des effectifs. La délégation interarmées aux réserves coordonne également l'action des délégués aux réserves placés auprès des chefs d'état-major de l'armée de terre, de la marine, de l'armée de l'air et des directeurs centraux du service de santé des armées, du service des essences et du service du commissariat des armées.
- **La délégation aux réserves de la gendarmerie**, directement rattachée au directeur général de la gendarmerie nationale, gère le volet « emploi, gestion et recrutement » des réservistes de la gendarmerie nationale.
- **La délégation aux réserves de la direction générale de l'armement (DGA)**, directement rattachée au directeur général de l'armement, a en charge le volet « emploi, gestion et recrutement » des réservistes de la DGA.

## **Le conseil supérieur de la réserve militaire**

Le conseil supérieur de la réserve militaire a été créé en 1999 dans le cadre de la loi portant organisation de la réserve militaire. Accompagnant la montée en puissance des réserves militaires, il a fait l'objet d'une réforme en 2014 afin d'améliorer la représentativité de ses membres et faire évoluer ses missions<sup>2</sup>.

Placé sous la présidence du ministre de la Défense, interarmées par vocation et interministériel en raison du périmètre de la communauté militaire, il est un organisme de réflexion et de proposition, chargé de participer à l'évolution du rôle des réserves militaires. Il est aussi l'organe de consultation des réservistes militaires.

A ce titre, le conseil supérieur de la réserve militaire:

- participe à la réflexion sur le rôle des réserves au service de la Défense et de la sécurité nationale,
- Contribue à la promotion de l'esprit de Défense et au développement du lien entre la Nation et ses forces armées,
- Favorise le développement d'un partenariat durable entre les forces armées et formations rattachées, les réservistes et leurs employeurs.
- Est un lieu de consultation et d'échanges sur toute question d'ordre général relative à la mise en œuvre de la loi sur la réserve.

Il établit un rapport annuel, transmis au parlement, évaluant l'état de la réserve militaire.

Il comprend 79 membres représentant toutes les composantes de la société civile (parlementaires, personnels de l'administration centrale, réservistes opérationnels et citoyens, employeurs, professions libérales, salariés, agents publics et associations de réservistes agréées par le ministre de la Défense).

Le conseil supérieur de la réserve militaire se réunit au moins une fois par an en assemblée plénière, et en conseil restreint chaque fois que nécessaire à l'avancement de ses travaux. Trois commissions (consultation, partenariat et promotion de l'esprit de Défense) travaillent sur les problématiques relevant de leur domaine. Le conseil peut être mandaté pour traiter de sujets spécifiques. Il s'organise alors en groupe de travail.

Il est administré par un secrétariat général commandé actuellement par le général de brigade Christian Thiebault. Ce secrétariat est composé de militaires d'active et de réserve répartis en quatre bureaux (réserve militaire, statistiques, partenariat et communication).

---

<sup>2</sup> Sa composition, son organisation, son fonctionnement et les modalités de désignation de ses membres sont fixés par le décret n°2007-1088 du 11 juillet 2007 modifié par le décret du 14 février 2014, désormais intégré au code de la défense.